

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 2 février 2016, à 19 heures, au 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Josée Bissonnette, Philippe Guénette, Christian Huppé, Valérie La Madeleine, Alain Langlois, Jean-François Meilleur, Veronique Morel, Hélène Roberge, Ronald Tremblay, Carole Vigneault ainsi que Renée Beaulieu, Christian Delorme, Isabel Godard et Jocelyn Plante, représentants du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : madame Amélie Poirier et monsieur Gaétan Marcil.

Assistant également à cette séance : mesdames et messieurs, Joseph Atalla, directeur général, Luc Lapointe, directeur général adjoint, Patrick Mendes, directeur général adjoint, Marie-Rose Vandemoortele, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, Linda Fortin, directrice du Service des ressources éducatives, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, et Anne Ledoux, directrice du Service de l'organisation scolaire.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19 heures.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-055-02-16 Il est proposé par madame Josée Bissonnette d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2015
4. Affaires en cours
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
6. Points de décision

Direction générale

 - 6.1. Mémoire portant sur le projet de loi n° 86 – Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire / Adoption
 - 6.2. Nomination d'un responsable des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Service du secrétariat général et des communications

 - 6.3. Plan triennal de reddition de comptes 2016-2017 à 2018-2019
 - 6.4. Lignes internes de conduite en lien avec le processus d'octroi des contrats et de gestion contractuelle

Service des ressources éducatives

 - 6.5. Offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2016-2017 / Adoption

Service de l'organisation scolaire

 - 6.6. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 / Liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2016-2017 / Actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2016-2017 / Adoption des projets pour consultation

Service des ressources financières

- 6.7. Institution d'un régime d'emprunts 2015-2016
- 6.8. Modifications aux encadrements financiers 2015-2016

Service des ressources matérielles

- 6.9. Services écoénergétiques – autorisation d'emprunt

7. Point d'information (néant)

8. Affaires diverses

9. Protecteur de l'élève / Avis

10. Parole au public

11. Rapport de la présidente

12. Parole aux membres du Conseil

- 12.1. Parole aux commissaires-parents

- 12.2. Parole aux autres commissaires

13. Levée de la séance

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

C-056-02-16

Il est proposé par madame Valérie La Madeleine d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2015, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES EN COURS

4.1 Suivi à la dernière séance

Néant

5. PAROLE AU PUBLIC

Madame Hélène Roberge explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

Madame Suzanne Gagnon, de la Conférence régionale des élus de l'agglomération de Longueuil, remet à la Commission scolaire des Patriotes un drapeau à l'effigie de la persévérance scolaire et de la réussite éducative. Madame Roberge reçoit le drapeau et remercie madame Gagnon.

6. POINTS DE DÉCISION

Direction générale

6.1 Mémoire portant sur le projet de loi n° 86 – Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire / Adoption

Madame Catherine Houpet, secrétaire générale, présente ce dossier. Une modification est apportée à la recommandation n° 8 du projet de mémoire, sur proposition de madame Hélène Roberge.

Considérant le dépôt, le 4 décembre 2015, du projet de loi n° 86 - *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire;*

Considérant la tenue de consultations particulières et d'auditions publiques par la Commission de la culture et de l'éducation du 8 au 23 février 2016;

Considérant l'analyse exhaustive de ce projet de loi par la Commission scolaire des Patriotes, qui démontre que sa mise en œuvre amènerait des difficultés d'application;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes est reconnue pour son modèle de gestion très décentralisé, ses coûts de gestion les plus bas du Québec et son haut taux de diplomation;

Considérant que les modifications proposées dans ce projet de loi auraient des impacts majeurs sur la gouvernance de la commission scolaire, ses établissements et sur plusieurs éléments de nature administrative;

Considérant que les modifications proposées dans ce projet de loi ne semblent pas atteindre l'objectif de favoriser une plus grande réussite des élèves ni une plus grande efficience et qu'elles risqueraient plutôt d'avoir un effet négatif en créant une grande instabilité;

Considérant que l'éducation est un bien public qui doit demeurer sous la gouverne de tous les citoyens au moyen d'une démocratie représentative par l'élection au suffrage universel de représentants imputables à la population;

Considérant que l'ensemble des commissaires ainsi que la présidente de la Commission scolaire des Patriotes ont été légitimement élus au suffrage universel dans une gouvernance modernisée lors des élections scolaires du 2 novembre 2014 pour un mandat de quatre ans;

Considérant que les parents ont déjà une place importante au sein du Conseil des commissaires et qu'il est possible de leur accorder le droit de vote dans la structure actuelle;

Considérant qu'au lieu d'abolir les élections scolaires, il faudrait plutôt valoriser la démocratie scolaire et mettre en place des conditions pour favoriser la participation des électeurs;

Considérant que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes souhaite présenter un mémoire à la Commission de la culture et de l'éducation, concernant ce projet de loi;

C-057-02-16

Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

D'adopter le mémoire portant sur le projet de loi n° 86 – *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire*, tel qu'il apparaît à l'annexe ACC-006-02-16;

De le transmettre à la Commission de la culture et de l'éducation, à la Fédération des commissions scolaires du Québec, aux maires et députés provinciaux ainsi qu'aux partenaires du territoire de la Commission scolaire des Patriotes.

Monsieur Alain Langlois demande le vote

Votent pour : 10

Vote contre : 0

S'abstient : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Nomination d'un responsable des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Monsieur Luc Lapointe, directeur général adjoint, présente ce dossier.

Considérant l'article 265 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que la commission scolaire doit nommer un responsable des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

Considérant qu'il n'y a aucune trace récente disponible dans les archives de la commission scolaire de la nomination d'un responsable des services éducatifs

aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

Considérant que la directrice du Service des ressources éducatives de la commission scolaire est la personne responsable de l'ensemble des services éducatifs, dont les services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

C-058-02-16 Il est proposé par madame Carole Vigneault :

De nommer la directrice du Service des ressources éducatives de la Commission scolaire des Patriotes, responsable des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service du secrétariat général et des communications

6.3 Plan triennal de reddition de comptes 2016-2017 à 2018-2019

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier.

Considérant que le plan de reddition de comptes présentement en vigueur a été adopté le 6 avril 2010 et qu'il viendra à échéance le 30 juin 2016;

Considérant que plusieurs lois et règlements, notamment la *Loi sur l'instruction publique*, la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, prévoient déjà plusieurs redditions de comptes obligatoires;

Considérant qu'il est utile que le Conseil des commissaires reçoive des redditions de comptes sur d'autres sujets, notamment les diverses politiques qu'il a adoptées et les pouvoirs qu'il a délégués;

Considérant que le *Cadre de référence sur la reddition de compte* adopté par le Conseil des commissaires le 30 janvier 2007 (résolution numéro C-107-01-07) est désuet;

Considérant l'étude faite en séance de travail le 26 janvier 2016;

C-059-02-16 Il est proposé par monsieur Jean-François Meilleur :

D'adopter le plan de reddition de comptes 2016-2017 à 2018-2019, tel que proposé;

D'abroger le *Cadre de référence sur la reddition de compte*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4 Lignes internes de conduite en lien avec le processus d'octroi des contrats et de gestion contractuelle

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale et responsable de l'observation des règles contractuelles, présente ce dossier.

Considérant la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

Considérant la nouvelle *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* édictée par le Conseil du trésor, qui prévoit à son article 24 l'obligation pour tout organisme public (incluant ceux du réseau de l'éducation) d'adopter des Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;

Considérant l'étude faite en séance de travail le 26 janvier 2016;

C-060-02-16 Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

D'adopter les Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics, telles que proposées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources éducatives

6.5 Offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2016-2017 / Adoption

Madame Linda Fortin, directrice du Services des ressources éducatives, présente ce dossier.

Considérant les consultations menées auprès des différentes instances;

Considérant les avis des instances ayant répondu à la consultation concernant l'offre de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

Considérant l'évolution du nombre d'élèves ayant des besoins particuliers;

Considérant que l'offre de services est réajustée annuellement;

Considérant que l'offre de services s'appuie sur la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage*;

C-061-02-16 Il est proposé par madame Josée Bissonnette :

D'adopter l'offre modifiée de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2016-2017.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service de l'organisation scolaire

6.6 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 / Liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2016-2017 / Actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2016-2017 / Adoption des projets pour consultation

Madame Anne Ledoux, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier. Une modification est apportée à l'acte d'établissement du Centre de formation du Richelieu.

Considérant la prescription faite par la *Loi sur l'instruction publique* à l'effet d'établir annuellement un plan triennal de répartition et de destination des immeubles ainsi que la liste et les actes d'établissement des écoles et des centres;

Considérant qu'en vertu des articles 79 et 101 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement doit être consulté lorsqu'il y a modification ou révocation de l'acte d'établissement d'une école ou d'un centre;

Considérant qu'en vertu de l'article 193 paragraphe 2 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents doit être consulté sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire, la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement;

Considérant qu'en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le territoire de la commission scolaire doit être consultée sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire;

C-062-02-16

Il est proposé par Madame Veronique Morel :

Que les documents déposés à l'annexe ACC-007-02-16 intitulés « Projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 », « Projet de liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2016-2017 » et « Projet d'actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2016-2017 » soient adoptés afin d'être soumis à la consultation, conformément aux prescriptions faites par la *Loi sur l'instruction publique*.

La date de retour de la consultation étant fixée au 18 mars 2016.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources financières

6.7 Institution d'un régime d'emprunts 2015-2016

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Attendu que, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire des Patriotes (l'*« Emprunteur »*) désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 septembre 2016, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 45 181 000 \$;

Attendu que, conformément à l'article 83 de cette Loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts visant les emprunts à long terme à être contractés par l'Emprunteur, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, d'établir les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts;

Attendu que le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (le *« Ministre »*) a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 11 décembre 2015;

C-063-02-16

Il est proposé par monsieur Philippe Guénette :

1. Qu'un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre, d'ici le 30 septembre 2016, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 45 181 000 \$, soit institué;
2. Que les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du Régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au

paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;

- b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. Qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
 4. Qu'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du Régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, en tenant compte du montant qui pourrait être alloué à un ou des emprunts effectués par l'émission d'Obligations, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par le décret numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013, adopté en vertu de l'article 24 de la *Loi sur le ministère des Finances* (RLRQ, chapitre M-24.01), tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 5. Que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement aux termes du Régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
 6. Que l'un ou l'autre des dirigeants suivants : la présidente ou le directeur général ou la directrice du Service des ressources financières de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé,

au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet; à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes; à recevoir le produit net des emprunts et à en donner bonne et valable quittance; à livrer le billet; à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes; à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. Que, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts, pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent Régime d'emprunts.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.8 Modifications aux encadrements financiers 2015-2016

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant la résolution numéro C-003-08-15 de la séance en ajournement du Conseil des commissaires du 25 août 2015 adoptant les encadrements financiers 2015-2016;

Considérant l'étude des modifications proposées aux encadrements financiers 2015-2016 lors de la séance de travail du 24 novembre 2015;

Considérant l'avis favorable des membres du Comité consultatif de gestion sur les modifications proposées;

Considérant la nécessité d'avoir des encadrements financiers adaptés aux besoins de la commission scolaire;

C-064-02-16 Il est proposé par madame Carole Vigneault :

D'adopter les encadrements financiers 2015-2016 modifiés, tels que déposés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources matérielles

6.9 Services écoénergétiques – autorisation d'emprunt

Madame Valérie La Madeleine quitte la séance.

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant la résolution numéro C-141-05-14 du Conseil des commissaires du 6 mai 2014, mandatant le Service des ressources matérielles pour effectuer les démarches afin de réaliser un projet de services écoénergétiques et de s'adjointre les services d'une entreprise de services écoénergétiques (ESE);

Considérant la résolution numéro E-085-06-15 du Comité exécutif du 2 juin 2015, mandatant le Service des ressources matérielles pour procéder aux démarches afin de retenir les services de la firme Services Énergétiques Ecosystem inc., pour réaliser une étude détaillée permettant de valider les chiffres de la proposition du 20 mars 2015;

Considérant les conclusions de l'étude détaillée réalisée par la firme Services Énergétiques Ecosystem inc., démontrant la viabilité d'un projet d'investissement total de 16 974 874 \$, comportant des subventions attendues de 4 946 148 \$ et incluant l'injection de 1 460 000 \$ en maintien d'actif par la Commission scolaire des Patriotes.

Considérant que l'investissement net à financer est de l'ordre de 9 374 616 \$ (après récupération de taxes) et est autofinancé à même les économies annuelles de 1 029 446 \$, dont la période de recouvrement est de neuf ans et quatre mois tout en étant garantie contractuellement par la firme;

Considérant qu'il sera nécessaire de procéder à un emprunt d'environ 9 400 000 \$ afin de financer ce projet et que l'autorisation du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est nécessaire pour ce faire;

C-065-02-16

Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

D'autoriser la directrice du Service des ressources financières à demander au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche une autorisation provisoire d'emprunt d'environ 9 400 000 \$ remboursable sur dix ans pour financer le projet.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. POINT D'INFORMATION

Néant

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS

Néant

10. PAROLE AU PUBLIC

Néant

Madame Valérie La Madeleine réintègre la séance.

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

ACTIVITÉS POLITIQUES ET DE REPRÉSENTATION

- Rencontre avec le maire de Saint-Amable et la directrice générale de la ville, en compagnie du directeur général et du directeur du service des ressources matérielles, au sujet du besoin de places-élèves
- Rencontre avec le maire de Boucherville, en compagnie des deux commissaires de Boucherville, au sujet du projet de loi n° 86
- Participation à l'activité « Poignée de main », organisée par l'Association des gens d'affaires de Boucherville et le Conseil municipal de la ville, en compagnie des deux commissaires de Boucherville
- Rencontre avec le député de Verchères, en compagnie du vice-président, du commissaire de Verchères et des deux commissaires des secteurs environnants, au sujet du projet de loi n° 86
- Rencontre avec la députée de Laporte et marraine de la circonscription de Montarville, en compagnie du vice-président et de la commissaire de Saint-Bruno-de-Montarville, au sujet du projet de loi n° 86
- Rencontre avec le député de Chambly et porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'éducation et de quatre autres députés de la Coalition Avenir Québec, en compagnie de quatre autres présidents de commissions scolaires, au sujet du projet de loi n° 86

ACTIVITÉS MÉDIATIQUES

- Entrevue avec le journal L'Information de Sainte-Julie au sujet des protocoles d'entente avec les villes et municipalités
- Entrevue avec le journal Le Chambly Matin au sujet des protocoles d'entente avec les villes et municipalités
- Entrevue avec le Journal de Chambly au sujet des protocoles d'entente avec les villes et municipalités

ACTIVITÉS CSP

- Inauguration de l agrandissement du Centre de formation professionnelle des Patriotes en compagnie de plusieurs commissaires
- Soirée de collation des grades des finissants 2015 du programme d'éducation internationale de l'école secondaire De Mortagne en compagnie du directeur général et du vice-président
- Participation à l'Expo-sciences de la Commission scolaire des Patriotes en compagnie de quelques commissaires

ACTIVITÉS RCSM, FCSQ ET RÉGIONALES

- Rencontre du Conseil général de la FCSQ
- Rencontre PDG et Conseil général spécial de la FCSQ au sujet du projet de loi n° 86
- Rencontre conjointe des commissions permanentes de la FCSQ

12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

12.1 Parole aux commissaires-parents

Monsieur Jocelyn Plante fait état des sujets traités lors de la dernière rencontre du Comité de parents. Il indique notamment que 33 écoles ont transmis des commentaires concernant le projet de loi n° 86, ce qui a permis au Comité de parents de convenir de sa position à ce sujet, laquelle a été transmise à la Fédération des comités de parents du Québec, en vue de la commission parlementaire qui se tiendra du 8 au 23 février 2016.

Madame Renée Beaulieu fait état des sujets traités lors de la dernière rencontre du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Elle fait également état du lancement du projet « Un air pour la planète » à l'école primaire De La Broquerie.

12.2 Parole aux autres commissaires

Madame Josée Bissonnette rappelle que se tiendra la semaine prochaine la semaine des enseignants. Elle en profite pour souligner leur excellent travail.

Monsieur Ronald Tremblay indique avoir participé à une conférence d'une grande qualité présentée par un élève de l'école secondaire Ozias-Leduc concernant le commerce équitable. Il a également participé à l'expo-science le 28 janvier 2016.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-066-02-16 À 20 h 13, il est proposé par monsieur Alain Langlois de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidente

Secrétaire générale

CH/lc